

Rapport du Président

Commission Permanente du
24 novembre 2006

Service instructeur
Coordination des Actions Territoriales

N° M^e/4606

Service consulté



PÔLES D'EXCELLENCE EN MILIEU RURAL, SECONDE VAGUE D'APPEL A PROJETS

Résumé : Le Préfet du Haut-Rhin a saisi le Président du Conseil Général pour avis sur les projets haut-rhinois déposés par des structures intercommunales pour la deuxième et dernière vague de labellisation au titre des « Pôles d'Excellence en Milieu Rural ».

Il vous est demandé d'émettre un avis sur ces projets.

Le 1^{er} Ministre a lancé, par une circulaire du 15 décembre 2005, un appel à projets « Pôles d'Excellence en Milieu Rural ».

Cet appel à projets a pour objet de soutenir des projets innovants, créateurs d'emplois directs et indirects en milieu rural. Il vise à soutenir en priorité des investissements matériels et privilégie quatre thèmes prioritaires :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques,
- la valorisation et la gestion des bio-ressources,
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations,
- l'excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et des services localisés.

Cet appel à projets prévoit le soutien de 300 projets pour l'ensemble du territoire français.

Les projets retenus pourront bénéficier d'une subvention de l'Etat d'un maximum de 33% de la dépense subventionnable (50% en zone de revitalisation rurale), et d'une aide plafonnée à 1 000 000 €.

La sélection des projets a été organisée en deux phases :

- Une première vague de dépôt de dossiers le 1^{er} mars 2006 avec labellisation des projets retenus le 23 juin 2006.

Lors de cette première phase, 343 dossiers ont été déposés et 176 projets ont été labellisés, correspondant à un investissement global de plus de 550 millions d'euros. 133 millions d'euros de financement de l'Etat sont attendus.

En ce qui concerne le département du Haut-Rhin, 5 projets ont été déposés et 3 d'entre eux ont été labellisés :

- La création d'une Maison Européenne du Patchwork et des Arts Textiles à Sainte Marie-aux-Mines, portée par la Communauté de Communes du Val d'Argent.
- Le projet de création d'un espace d'innovation et de production textile dans le site patrimonial du Parc de Wesserling, porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Saint-Amarin.
- Le projet « préservation et promotion touristique des Hautes-Vosges », (les départements du Haut-Rhin et des Vosges sont géographiquement concernés), porté par l'ADT du Haut-Rhin et le CDT des Vosges.

2 projets n'ont pas été sélectionnés mais seront représentés à la seconde vague :

- La mise en place d'une stratégie NTIC, adossée sur la requalification du CIFA de la Doller en pôle de formations professionnelles, d'échanges, de séminaires et d'accueil d'entreprises orienté TIC, portée par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Sultzbach.
- La mise en œuvre d'une filière bois par la création d'un site de transformation et stockage à Aspach-le-Haut, portée par la Communauté de Communes du Pays de Thann.

- Une seconde et dernière vague de dépôt de dossiers était prévue pour le 30 septembre dernier, avec une labellisation des candidats retenus en décembre 2006.

Plus de 400 dossiers ont été déposés.

4 projets haut-rhinois ont été déposés en Préfecture et seront présentés à cette deuxième vague :

- La mise en place d'une stratégie NTIC, adossée sur la requalification du CIFA de la Doller en pôle de formations professionnelles, d'échanges, de séminaires et d'accueil d'entreprises orienté TIC. Ce projet présenté à la première vague a été retravaillé par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Sultzbach, pour un montant HT de 1 533 009 euros.
- La mise en œuvre d'une filière bois par la création d'un site de transformation et stockage à Aspach-le-Haut. Le projet, pour un montant HT de 1 533 009 euros, est porté par la Communauté de Communes du Pays de Thann pour un montant HT de 1 495 000 euros.
- La mise en place d'un « pôle d'image rural » avec un maillage de la communication touristique à l'aide de bornes interactives sur l'ensemble du Sundgau. Le projet est porté par la Communauté de Communes d'Altkirch, pour un montant HT de 314 000 euros.
- La création d'une « Maison du Munster », cœur d'un projet touristique et environnemental de la vallée de Munster basé sur l'accessibilité, la mobilité et l'itinérance dans la vallée. Le projet est porté par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster, pour un montant HT de 8 640 000 euros, dont 7 000 000 euros pour la seule Maison du Munster.

Vous trouverez en annexe une fiche de synthèse pour chaque projet.

La procédure d'instruction des dossiers prévoit que chaque préfet de département peut saisir, pour avis, les services départementaux et les collectivités locales, notamment le Conseil Général.

Cette saisie est facultative et dépend du Préfet de Département s'il l'estime nécessaire avant de rendre ses conclusions et son avis au Comité National de Pré-sélection.


Par courrier du 3 octobre 2006, le Préfet sollicite l'avis du Président du Conseil Général sur ces projets.

Il est important de souligner que l'avis donné au Préfet sur ces dossiers n'entraîne pas engagement de subvention par le Département. En effet, le Département ne fait que donner un avis technique sur les projets présentés.

En tout état de cause, si une structure intercommunale souhaite que le Département soutienne financièrement son projet, elle devra procéder de la même manière qu'une demande classique de financement d'un dossier. Le soutien financier au projet se fera selon les critères prévus par le guide des aides.

Au vu de la qualité des projets déposés par les Communautés de Communes et afin qu'elles puissent bénéficier d'une aide maximum de la part de l'Etat, je vous propose de soutenir la candidature de ces structures intercommunales au titre de la labellisation « Pôles d'Excellence en Milieu Rural » et d'émettre un avis favorable sur les quatre projets haut-rhinois présentés.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



REÇU A LA PREFECTURE
24 NOV. 2006

Charles BUTTNER

Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach

Projet de Pôle d'Excellence en Milieu Rural.

Mise en place d'une stratégie NTIC, adossée sur la requalification du CIFA de la Doller en pôle de formations professionnelles, d'échanges, de séminaires et d'accueil d'entreprises, orienté TIC.

Le projet présenté par la Communauté de Communes de la Vallée de la Doller et du Soultzbach se base sur la requalification et la valorisation du CIFA de la Doller situé en Haute Vallée dans la commune de Dolleren. Le projet permettra :

- la création d'un espace de formations et séminaires destinés aux professionnels et à un public jeune,
- la création d'une pépinière d'entreprise « TIC » et de « Recherche et de Développement ».
- la création d'une zone d'accueil et de séjour (hébergement, restauration...). Cette opération devant être conduite par des opérateurs privés.

Ce projet s'inscrit dans la stratégie de valorisation du haut débit pour le développement durable de la vallée. Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- réussir le déploiement équilibré des activités, emplois et résidents sur le territoire,
- s'inscrire en partenaire dans les grands enjeux de développement et de compétitivité de l'espace interrégional et transfrontalier auquel elle appartient.

Cette requalification de bâtiment s'inscrit dans la thématique :

- l'excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et services localisées.

Planning prévisionnel des travaux.

L'acquisition du bâtiment et la réhabilitation du site sont programmées pour l'année 2006. La montée en puissance du projet, qui se traduira par la location des espaces de travail à des entreprises et par la mise en place des actions de formation, s'étalera de 2007 à 2009.

Impact sur l'emploi.

A terme, une dizaine d'entreprises pourrait être accueillie sur le site. En comptant, les effectifs nécessaires à la gestion du projet, les entreprises accueillies et la valorisation de l'hôtellerie, ce sont 28 emplois qui sont attendus. Par ailleurs, 70 emplois induits pourraient être générés par la dynamique du projet,

Coût total du projet.

1 533 009 euros H.T.

Communauté de Communes du Pays de Thann.

Projet de Pôle d'Excellence en Milieu Rural.

Mise en œuvre d'une filière bois – Création d'un site de transformation et de stockage à Aspach-le-haut.

Le projet présenté par Communauté de Communes du Pays de Thann s'intègre dans une politique globale du pays Thur-Doller et plus spécifiquement dans l'axe portant sur la thématique des énergies renouvelables de sa charte de développement.

La mise en œuvre d'une filière bois qui se traduit dans les faits par la création d'un site de transformation et de stockage poursuit les objectifs suivants :

- la préservation de l'emploi forestier,
- le concours au développement durable par la mise en place de mode de production ou de consommation d'énergies responsables,
- le renforcement de la cohésion économique et sociale du territoire par la mutualisation des besoins et des moyens,
- l'innovation dans l'organisation des partenariats publics-privés et des maîtrises d'ouvrage.

La Communauté de Communes du Pays de Thann pilote ce projet mais le projet concerne également les forêts se situant sur le territoire de la Communauté de Communes de Cernay et Environs. Les quatre communes constituant cette intercommunalité seront associées au processus décisionnel et à la gestion au sein de la commission forestière de la Communauté de Communes du Pays de Thann.

La Création d'un site de transformation et de stockage s'inscrit dans la thématique :

- valorisation et la gestion des bio-ressources.

Planning prévisionnel des travaux.

Démarrage des travaux : décembre 2006.

Réception des ouvrages : juin 2007.

Impact sur l'emploi.

Le projet est conçu, dans un premier temps, comme un dispositif de préservation des emplois forestiers existants.

Coût total du projet.

1 495 000 euros HT.

Communauté de Communes d'Altkirch

Projet de Pôle d'Excellence en Milieu Rural.

Mise en place d'un « pôle d'image rural » avec maillage de la communication touristique à l'aide de bornes interactives sur l'ensemble du Sundgau

Le projet présenté par la Communauté de Communes d'Altkirch a pour objectif de développer les entreprises de communication du territoire sundgauvien par la valorisation des activités touristiques. En terme de développement, les objectifs sont les suivants :

- offrir la possibilité aux acteurs du tourisme (existants et potentiels) d'un meilleur référencement et une visibilité de leur activité via les TIC,
- permettre aux entreprises de TIC locales de proposer de nouvelles prestations et de développer leur réseau.

Le projet prévoit la mise en place d'un maillage de la communication à l'aide de bornes interactives, d'écrans ou tout autre support contenant des informations sur le tourisme, les sites et activités touristiques et de loisirs, l'hébergement et la restauration dans le Sundgau.

L'ensemble de ce dispositif permettra en un seul lieu d'avoir connaissance des spécificités touristiques du Sundgau (espaces naturels, patrimoine bâti, événements, activités sportives et de loisirs, gastronomie, etc) suivant diverses thématiques d'approche territoriale.

Cet outil de base informatique sera actualisé et complété par de nouvelles informations d'acteurs touristiques entrants.

Les bornes (16 au total) seront implantées dans différents lieux influents du Sundgau (hôtels, camping, chefs lieux de cantons) et au-delà même du territoire (Bâle, Mulhouse...), l'objectif étant de rendre le territoire attractif.

Ce projet s'inscrit dans les thématiques suivantes :

- la promotion des richesses naturelles, culturelles et touristiques,
- l'offre de services et l'accueil de nouvelles populations,
- l'excellence technologique pour des productions industrielles, artisanales et des services localisés.

Planning prévisionnel des travaux.

Non communiqué

Impact sur l'emploi.

Pour les acteurs du tourisme, développement de leur activité touristique.
Pour les techniciens d'information et communication (26 entreprises recensées TIC dans le Sundgau) : développement de leur activité et création, à moyen terme, d'emplois liés à l'implication technique des entreprises TIC du territoire.

Coût total du projet.

314 000 euros H.T.

Communauté de Communes de la Vallée de Munster

Projet proposé au titre de la labellisation « Pôle d'Excellence Rurale ».

**Maison du Munster, cœur du projet touristique et environnemental
de la vallée de Munster.**

Dossier axé sur : l'accessibilité, la mobilité et l'itinérance.

Le projet présenté par la Communauté de Communes de la Vallée de Munster vise à renforcer l'attractivité touristique du canton autour de 3 objectifs : l'accessibilité, la mobilité, l'itinérance.

L'accessibilité :

- attrait de la clientèle touristique par des projets d'envergure,
- accueil de tous publics y compris les personnes handicapées,
- facilité d'accès à la vallée via la voie ferrée,
- dématérialisation de la commercialisation de produits touristiques.

Mobilité :

- facilité de circulation à l'intérieur de la vallée via des moyens alternatifs à l'automobile traditionnelle,
- création d'un réseau de transport permettant d'accéder aux diverses structures et équipements de la vallée,
- rééquilibrage de l'offre touristique sur le territoire.

Itinérance :

- mise en réseau de plusieurs partenaires permettant l'élaboration de séjour « itinérance » (randonnée pédestre sans bagages, équestre, VTT),
- valorisation et sensibilisation à la qualité du patrimoine de la Vallée de Munster via différents sentiers thématiques.

La réalisation phare de ce projet étant la construction de la Maison du Munster pour un coût de 7 000 000 d'euros. Il s'agit, par le biais de cet équipement, de capter la clientèle touristique et de lui permettre d'appréhender globalement les richesses du territoire.

La Maison du Munster fonctionnera en complémentarité avec le centre de valorisation de la race bovine locale mis en place par une coopérative d'éleveurs locaux.

Planning prévisionnel des travaux.

Pour les 11 actions du projet : réalisations prévues entre 2007 et 2008.

Impact sur l'emploi.

21 emplois directs espérés.

Coût total du projet :

8 640 000 euros H.T. dont 7 000 000 euros pour la Maison du Munster.

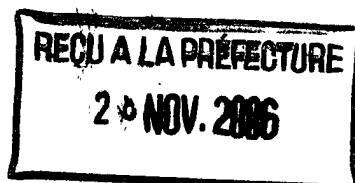
Rapport du Président

Commission Permanente du
24 novembre 2006

Service instructeur
Coordination des Actions Territoriales

N° *Me/4706*

Service consulté



**CONSTRUCTIONS ET GROSSES REPARATIONS
AUX BATIMENTS COMMUNAUX ET EDIFICES CULTUELS
CINQUIEME PROGRAMMATION POUR 2006**

Résumé : Programmation des aides à attribuer au titre du programme 2006 des bâtiments communaux et édifices culturels.

Lors de sa séance budgétaire du 8 décembre 2005, l'Assemblée Départementale a donné délégation à la Commission Permanente (rapport n° 2006/I-11/03) pour programmer au titre de l'exercice 2006, les dossiers éligibles dans les rubriques susvisées.

Vous trouverez ci-joint, la liste des dossiers qui ont été complétés par la production des ordres de services ou des factures correspondants par les différents maîtres d'ouvrage depuis notre réunion du 13 octobre 2006.

Il vous est demandé de programmer définitivement, au titre de l'exercice 2006, les opérations récapitulées en annexe, à hauteur de :

- 393 065 € pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local (19 opérations en annexe 1),
- 64 504 € pour les édifices culturels et les presbytères (12 opérations en annexe 2).

Cette dernière programmation porte ainsi notre volume d'engagements pour l'exercice 2006 à :

- 2 285 328 € pour les bâtiments communaux (101 opérations),
- 1 111 897 € pour les édifices culturels et les presbytères (112 opérations).


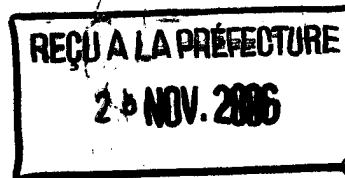
Les crédits nécessaires sont à prélever sur les chapitres suivants :

- chapitre 204-20414, fonction 312, enveloppe 30011 pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local,
- chapitre 204-20414, fonction 312, enveloppe 80495 pour les édifices culturels sous maîtrise d'ouvrage communale,
- chapitre 204-20418, fonction 312, enveloppe 80496 pour les édifices culturels, travaux réalisés par les conseils de fabrique, presbytéraux ou consistoires,
- chapitre 204-2042, fonction 312, enveloppe 37467 pour les édifices culturels, travaux réalisés par les associations.

Je vous rappelle que les crédits inscrits (CP) au titre de l'exercice 2006 s'élèvent à :

- 2 200 000 € pour les bâtiments communaux et le maintien du commerce local,
- 1 750 000 € pour les édifices culturels et les presbytères.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.



Charles BUTTNER

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 NOVEMBRE 2006**

**Bâtiments communaux
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
BCC03423	ASPACH Construction d'une annexe au hangar communal	77 900,00	24 %	18 696,00
BCC03429	BOUXWILLER Rénovation de l'atelier-dépôt communal	85 990,00	39 %	33 536,00
BCC03502	BOUXWILLER Rénovation de l'atelier-dépôt communal (2ème tranche)	14 382,00	38 %	5 465,00
BCC03251	COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE GUEBWILLER Extension du siège de la Communauté de Communes	263 931,00	26 %	68 622,00
BCC03522	ESCHBACH-AU-VAL Remplacement de la chaufferie de la maison forestière	18 410,00	40 %	7 364,00
BCC03508	ETEIMBES Réfection du mur du cimetière	1 448,00	28 %	405,00
BCC03446	GILDWILLER Aménagement d'un local d'archives au 1er étage de la mairie-école	11 145,00	25 %	2 786,00
BCC03455	HABSHEIM Construction d'un dépôt d'incendie	418 155,00	23 %	96 176,00
BCC03515	HIRTZBACH Rénovation de la mairie-école	39 707,00	31 %	12 309,00
BCC03525	KINGERSHEIM Remplacement des fenêtres du bâtiment B de la mairie	28 425,00	17 %	4 832,00
BCC03516	MORSCHWILLER-LE-BAS Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie	28 688,00	14 %	4 016,00
BCC03426	NIEDERBRUCK Rénovation des ateliers communaux	58 315,00	16 %	9 330,00
BCC03501	PFETTERHOUSE Aménagement du sous-sol de la mairie	5 158,00	23 %	1 186,00
BCC03436	RAEDERSDORF Construction d'un hangar communal	70 814,00	38 %	26 909,00
BCC03365	ROMBACH-LE-FRANC Construction d'une aire de stockage pour les services techniques	11 815,00	23 %	2 717,00
BCC03530	SEWEN Pose de crochets à neige sur le dépôt d'incendie	2 270,00	40 %	908,00

BCC03410	SIERENTZ Aménagement du rez de chaussée de la mairie	412 800,00	23 %	94 944,00
BCC03518	STRUETH Remplacement des fenêtres de la mairie	6 362,00	23 %	1 463,00
BCC03511	SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE KIRCHBERG - WEGSCHEID Aménagement du cimetière	3 593,00	39 %	1 401,00
			Total	393 065,00

**DOSSIERS EXAMINES PAR LA COMMISSION PERMANENTE
DU 24 NOVEMBRE 2006**

**Lieux de cultes
PROGRAMME 2006**

N° Opération	Maître d'ouvrage Libellé de l'opération	Montant Subventionnable	Taux	Montant de la subvention
ECU03332	AMMERTZWILLER Mise en conformité des tableaux électriques à l'église	25 084,00	39 %	9 783,00
ECU03336	APPENWIHR Remplacement de l'escalier intérieur à l'église	5 643,00	32 %	1 806,00
ECU03402	BOURBACH-LE-BAS Installation d'une chaufferie au bois pour l'église	34 904,00	15 %	5 236,00
ECU03350	Conseil de Fabrique de la paroisse de TURCKHEIM Réfection intérieure de l'église Ste-Anne	153 640,00	20 %	30 728,00
ECU03303	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES - RIEDISHEIM Remplacement chaudière de l'église et réfection toiture local annexe - BRUNSTATT	15 000,00	20 %	3 000,00
ECU03368	COMMUNAUTE DE COMMUNES DES COLLINES - RIEDISHEIM Travaux divers à l'église St-Jacques de BRUEBACH	3 342,00	34 %	1 136,00
ECU03351	CONSEIL PRESBYTERAL TEMPLE PROTESTANT ENSISHEIM Réfection d'un vitrail au temple protestant	897,00	20 %	179,00
ECU03377	HERRLISHEIM Réfection du dallage du choeur de l'église St-Michel	8 240,00	13 %	1 071,00
ECU03397	ILLZACH Réfection du parvis de l'église St-Bernard	68 919,00	12 %	8 270,00
ECU03381	NEUF-BRISACH Travaux de couverture sur la chapelle de l'église Saint-Louis	11 587,00	10 %	1 159,00
ECU03290	ROMBACH-LE-FRANC Remplacement des moteurs de volée à l'église	5 580,00	23 %	1 283,00
ECU03347	SPECHBACH-LE-BAS Amélioration sonnerie des cloches à l'église	2 941,00	29 %	853,00
			Total	64 504,00